



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 septembre 2013

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 7 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 85%

Excusés
Pierre-François Charmillot
Joëlle Gentile
Christian Hay
Pierre Maeder
Nicolas Mivelaz
David Savelli
Nicolas Walter
Non excusés
Dimitri Deyhle

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 18.06.2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
 - Communiqué n° 18
4. Election du Vice-Président du Conseil Communal.
5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 45 Adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Nomination d'une commission (1er membre PLR, rapporteur Rose-Vert).
6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 46 Demande de crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire du Martinet. Nomination d'une commission (1er membre Vert'Lib, rapporteur PLR).
7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 47 Demande de crédits complémentaires au budget 2013 (traité par la COFIN).
8. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 48 Arrêté d'imposition pour l'année 2014 (traité par la COFIN).
9. Préavis n° 43/11-16 – Adoption des statuts du SDIS « Etraz Région ». Rapport de la commission - prise de décision.
10. Préavis n° 44/11-16 - Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et la transformation de l'ancienne Cure de Rolle). Rapport de la commission - prise de décision.
11. Associations intercommunales: Sièges à repourvoir – Organisation.
12. Divers et propositions individuelles



En ouverture de séance la présidente procède à l'assermentation de 3 nouveaux conseillers : Mme Arbenita Zejna (PSRV), MM. René-Philippe Charton (PLR) et Robin Davies (UDC). Puis en mémoire de M. Jürg Schmutz, elle demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence.

Elle délibère ensuite conjointement avec les chefs de groupes, les présidents des commissions concernées et les présidents (actuel et ancien) de la Cofin à propos de l'opportunité de faire intervenir la Cofin par un rapport pour les préavis 43 et 44. Après discussion, le Conseil votera lors de la séance sur les rapports des commissions ad hoc considérés comme étant suffisants. La présidente fait alors voter sur l'ordre du jour qui est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2013.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après deux corrections en page 162 (postulat au lieu de motion et Buttes-Jardins au lieu de Bellefontaine).

2. Communications de la Présidente.

La Présidente fait lecture de la lettre de démission de M. Jean-Claude Bédert, conseiller UDC, puis indique qu'une séance supplémentaire prévue le 29 octobre doit être agendée car elle permettra de débattre du taux d'imposition. Concernant les votations du 24 novembre, elle explique que désirant initier les enfants à la pratique de la citoyenneté, elle convie les familles sous forme d'un adulte et d'un enfant de plus de 10 ans, avec priorité aux membres du Conseil et à leurs enfants à assister à ce dépouillement. Enfin, elle annonce aux conseillers que les remarques et interventions en lien avec les communications de la présidente ou de la Municipalité devront se faire lors des prises de paroles sous divers et propositions individuelles.

3. Communications de la Municipalité.

M. Goël confirme avoir appris le départ de Yahoo en 2014 par la lecture de la presse. Il en a été quelque peu surpris et n'a rien appris de plus de la part de l'Etat. En mars 2012 l'effectif de l'entreprise avait été réduit de 110 à 70 personnes et les bureaux avaient déménagé du A1 Center à un bâtiment en location à la route de Gilly. Au bénéfice d'une exonération fiscale selon l'arrêté Bonny, l'entreprise a finalement été taxée par l'Etat, les conditions d'octroi de l'exonération au vu du redimensionnement des activités et du personnel, n'étant plus remplies. Yahoo paiera finalement vraisemblablement des impôts.

Le postulat Hochstrasser, relatif aux cours de sensibilisation des enfants à vélo, a été transmis à l'ASPAIRE qui après discussion l'a transmis à la gendarmerie, responsable de l'organisation de ces cours. Réponse à suivre.

Mme Tecon informe que la séance publique sur le plan de quartier Buttes-Jardins aura lieu le 7 novembre. La nouvelle caserne des pompiers est opérationnelle dès fin août 2013 et son inauguration se déroulera le 16 novembre selon un programme communiqué ultérieurement.

M. Echenard annonce que les travaux du giratoire du Creux du Mas se passent bien et si la météo est clémente le 22 septembre, la pose du noir, la couche finale, pourra être effectuée. Si le temps est mauvais ce jour-là, les travaux seront reportés à date ultérieure, un samedi ou un dimanche. Pour la Grand-Rue, le chantier sera mis en sens unique (Genève-Lausanne) le 7 octobre, et le premier coup de pioche sera « fêté » le vendredi 11 octobre de 10h à 12h à l'occasion du marché.

Mme Byrne Garelli déplore des actes de malveillance et des déprédations tels des tags à la plage, pour lesquels les frais de nettoyage et de peinture sont de l'ordre de Fr. 5'000.-. La Municipalité est tiraillée entre l'idée de conserver la ville de Rolle propre et la tentation de remettre à plus tard ces travaux pour qu'ils entrent dans le budget 2014; la tendance est plutôt au nettoyage, peut-être dissuasif. Actes de malveillance également envers un arbre, un saule planté sur les rives du lac, qui n'a pas prospéré. Après analyse d'un échantillon de sa terre, il a été décelé que ce saule a fait l'objet d'un empoisonnement par un produit non identifié et plainte contre X va être déposée.

Elle poursuit en présentant les plans du site du Martinet, plans à disposition sur le site internet de la commune. Les aménagements extérieurs ne séduisent pas la Municipalité et ont en outre fait l'objet d'oppositions, raisons pour lesquelles ils vont être revus et rediscutés avec les architectes et le Canton, afin de correspondre à la volonté de la Municipalité qui désire conserver certaines zones.



4. Election du vice-président du Conseil communal.

Le candidat annoncé, M. Ray Atkinson (UDC), maintient sa candidature. La présidente propose de procéder à son élection de façon tacite ce qui est accepté par une large majorité, et M. Atkinson est élu par acclamations.

5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 45 Adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires. Rapport de la commission – prise de décision.

Les membres de la commission sont les suivants:

M. Walter, président; Mme Ehrwein Nihan, rapporteur; Mmes Thentz, Vollenweider, MM. Ansermoz, Beck, Hochstrasser, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 46 Demande de crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire du Martinet. Rapport de la commission – prise de décision.

Les membres de la commission sont les suivants:

Mme Safi, présidente; M. Fluhr, rapporteur; Mmes Fries, Zejna, MM. Buvelot, Micello, Schatzmann, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 47 Demande de crédits complémentaires au budget 2013.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

8. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 48 Arrêté d'imposition pour l'année 2014.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

9. Préavis N° 43/11-16 – Adoption des statuts du SDIS « Etraz Région ». Nomination d'une commission (1er membre UDC, rapporteur PLR). Rapport de la commission - prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Micello, lit les conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Barras explique que la Cofin n'a pas reçu mandat de traiter ce rapport, qu'elle aurait pu le faire de manière proactive mais qu'aucun membre n'a jugé utile de rapporter. A noter que le rapport de la Cofin n'est jamais qu'une prise de position d'un petit groupe de conseillers qui se penchent sur les questions financières, la décision finale revenant de toute façon au Conseil.

M. Paley regrette que la Cofin ne se soit pas prononcée sur cet objet, et remarque qu'on paie Fr. 20.86 actuellement et Fr. 29.83 dans le futur; dans l'économie privée plus on est grand plus on réalise des économies d'échelle, alors pourquoi n'est-ce pas ainsi dans le cas présent? En ce qui concerne l'investissement de 4 mios dans la caserne, il aimerait savoir combien de m2 compte en tout le bâtiment et il espère qu'il est loué assez cher...

Mme Tecon reconnaît à propos de la première question, qu'un montant très raisonnable a été payé ces dernières années car c'était Aubonne qui payait une partie de la part qui nous revenait. Ceci était dû à un modus vivendi convenu il y a déjà longtemps entre les communes d'Aubonne et de Rolle, probablement au temps où la population des deux villes était du même ordre de grandeur. Tel n'est plus le cas aujourd'hui mais les frais de l'organisation du SDIS de l'Etraz Rolle-Aubonne ont continué à être divisés en deux parts égales, raison pour laquelle le tarif rollois a été avantageux durant des années par rapport à ce qui aurait dû être payé. La réponse à la deuxième question est que nous allons louer, et c'est nouveau, environ 1'000 m2 à un tarif de Fr. 75.- le m2.

Mme Ehrwein Nihan aimerait savoir, en regard de l'article 8 des statuts du SDIS, si la représentativité de Rolle au sein du Conseil est suffisante, sachant que l'on n'est pas forcément représenté au Codir?

Mme Tecon répond que l'argent investi dans l'organisation est le même pour toutes les communes selon un calcul au prorata. Pour la représentation au Codir, la commune d'Aubonne qui est la commune siège y a un membre, mais pour les autres communes, la taille ne joue pas un rôle fondamental car il faut considérer cette question sous l'angle de la région.



M. Paley vient sur le sujet du Conseil intercommunal qui est également membre du SDIS, et demande de combien Rolle y dispose de places.

Mme Tecon précise qu'il y a un délégué par commune sur les 29 communes et Rolle a demandé que le membre puisse être issu du législatif et non seulement de l'exécutif.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 43 de la Municipalité du 28 mai 2013,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter les statuts du SDIS «Etraz Région»

Le **Préavis N° 43** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 3 septembre 2013

10. Préavis N° 44/11-16 - Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et la transformation de l'ancienne Cure de Rolle. Rapport de la commission - prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Roland, lit les conclusions du rapport puis la présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Paley ne comprend pas qu'un bien acquis au prix d'un million ne vaille plus que Fr. 300'000.- et pourquoi le calcul du loyer ne se fait pas sur le prix d'acquisition plus les coûts des travaux x 5% d'intérêts et amortissement.

Mme Byrne Garelli explique que la commune a acheté une propriété comportant un terrain et un bâtiment; le terrain conserve sa valeur intrinsèque et la valeur du bâtiment, au vu de sa vétusté, peut être estimé à Fr. 300'000.- de la valeur résiduelle car tout y est à refaire.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote qui montre que cet objet est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 44 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de Sfr. 1'061'500.- pour la réalisation des travaux de rénovation et de transformation de l'ancienne cure de Rolle.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de de Sfr. 1'061'500.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses et l'imputer au compte N° 3684.5030.2 «Rénovation et transformation de l'ancienne cure de Rolle».
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 30 ans.

Le **Préavis N° 44** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 3 septembre 2013

11. Associations intercommunales: Sièges à repourvoir – Organisation.

La Présidente soumet les nouvelles candidatures aux diverses associations intercommunales:

AIER – M. Hochstrasser et Mme Schmutz

SIDERE – Mme Schmutz et M. Davies

ASPAIRE – Démission de Mme Truc remplacée par M. Charton

Le vote qui s'ensuit montre que ces candidatures sont acceptées à la majorité.

Elle poursuit en en signifiant qu'il a été demandé qu'une organisation et une structure plus rigoureuses soutiennent les délégations rolloises et les informations découlant des séances des associations intercommunales. Du fait que l'ordre du jour se trouve dans ce thème, elle en profite pour lever la séance durant quelques minutes afin de permettre aux conseillers de s'organiser pour choisir un coordinateur par association, coordinateur dont le rôle sera de prendre régulièrement la parole pour sa délégation, soit pour organiser la séance suivante, soit pour rapporter à propos de la séance précédente. Après cinq minutes de pause, elle s'aperçoit qu'il n'est pas si simple de désigner ces coordinateurs, et elle reporte leur désignation à la prochaine séance afin de laisser le temps aux délégations de s'organiser et de discuter.

Mme Ehrwein demande si les communications devront être faites par écrit ou par oral.

La présidente explique qu'un point à l'ordre du jour de chaque séance sera prévu afin que ces communications puissent être transmises oralement. Une plateforme pour le dépôt des documents électroniques est en train d'être testée et divers documents relatifs au Conseil et aux Associations intercommunales y sont déposés. Les chefs de groupes ont pour l'instant accès à cette plateforme et si celle-ci se révèle être la solution idéale, les conseillers y auront bientôt accès.

M. Goël, en relation avec le Conseil régional, annonce qu'un groupe de travail consacré aux zones artisanales est formé pour identifier les zones artisanales du district, l'objectif étant de pouvoir légaliser un certain nombre de zones et d'arriver avec un projet au niveau de l'Etat. En ce qui concerne les mesures d'amélioration, le financement de la Confédération a été déposé, 14 mesures pour la région sont prises en compte et sont en ce moment en cours de discussion; elles seront votées aux Chambres au début 2014 pour des budgets débloqués dans la période 2014-2016. Elles concernent principalement les sorties autoroutières et l'accessibilité aux gares, notamment celle de Rolle avec son passage sous voies. Pour le Plan Directeur Régional de Nyon, le PDRN, après l'adoption de son volet stratégique par toutes les communes, pense à présent au volet opérationnel qui devrait servir à faciliter et à accompagner le développement au niveau régional et intercommunal. A mi-octobre, ce plan sera distribué aux municipalités avec conjointement des séances d'information, un retour pour février 2014, une validation par le Codir du Conseil régional en mars 2014, approbation finale par les municipalités en avril 2014 et signature par le Conseil d'Etat en juin 2014. Ce PDRN opérationnel devrait être une base de travail pour les futurs développements des communes du district.



M. Peter fait remarquer que la Fondation de l'Hôpital de Rolle a disparu, absorbée par l'Hôpital de Nyon, pour donner naissance au GHOL SA – Groupement Hospitalier Ouest Lémanique.

M. Schatzmann signale qu'une séance de l'ASPAIRE aura lieu la semaine suivante, avec traitement d'un point important qui est celui de l'augmentation de son plafond d'endettement pour permettre la construction des bâtiments scolaires de Gilly, Rolle et Dully ensuite. Une information à ce propos sera bien sûr transmise lors du prochain conseil.

12. Propositions individuelles et divers.

M. Micello annonce sa démission de sa fonction de membre de la commission consultative de naturalisation; il sera remplacé par M. Hay.

M. Hochstrasser annonce également sa démission de sa fonction de membre de la commission consultative de naturalisation; il sera remplacé par M. Davies.

M. Fluhr aimerait savoir si la commune est officiellement en relation avec les multinationales présentes sur son territoire, ou si le contact est exclusivement du ressort du canton.

M. Goël explique que des relations existent, mais seulement sur le plan amical, pas du tout sur le plan financier. La commune est très difficilement au courant des intentions et de la situation de ces sociétés; à vrai dire il n'y a pas de relations et de contacts directs, les entreprises ayant pour interlocuteur le DEV.

Mme Rea évoque le sujet de la plage de Rolle où des pêcheurs s'installent à la digue vers la rivière, en plein après-midi lorsque de nombreuses personnes se baignent avec la crainte de se prendre dans un hameçon. Serait-il possible de faire poser un écriteau «pêche interdite»?

Mme Byrne Garelli va étudier la question, même s'il lui semble que la profondeur à cet endroit n'est pas suffisante pour y trouver des poissons...

M. Barras rappelle qu'en novembre dernier, le conseil avait accepté une motion qui demandait entre autre que la Municipalité rende réponse dans les 6 mois suivant l'introduction de la taxe au sac quant à ses conséquences financières, pour savoir ce que cela allait coûter et rapporter. Y a-t-il déjà des informations disponibles de la part de la Municipalité à ce sujet?

M. Echenard confirme qu'une baisse de 46% des déchets est prévue alors qu'elle avait été annoncée entre 10 et 20%. Il a demandé des chiffres plus précis. Pour la récolte des déchets verts, qui a débuté la semaine précédente, environ 150 kg ont été ramassés; le matin-même il s'agit de 950kg et cela va augmenter au fil du temps. Un tout ménages parviendra dans les boîtes aux lettres ces prochains jours pour rappeler que la récolte des sacs taxés se fait uniquement le mardi; plus le vendredi.

M. Hochstrasser a constaté qu'à la buvette de la plage il n'y a pas eu que des déprédations mais également une effraction avec vol au début des vacances. Les grils nouvellement installés à la plage ont été très appréciés par les habitués, mais lui-même a été scandalisé par les déchets, les détritres et les salissures dans cette zone. Quelles sont les mesures que prend la Municipalité, car le seuil de l'acceptable est dépassé...

Mme Byrne Garelli confirme que la saleté dans la zone de la plage est un sujet récurrent et la Municipalité est tiraillée entre l'avis de la voirie de conserver les écopoints bien utilisés par le public et l'avis des usagers qui préfèrent de petits points poubelles un peu partout à la plage, ce à quoi la voirie rétorque que ce sera pire car les immondices s'amoncelleront autour des poubelles qui ne seront pas assez grandes pour récolter tous les détritres d'un ramassage à l'autre. L'approche éducative est certainement à retenir, sachant que des panneaux rappelant les règles du bon usage à respecter à la plage seront posés l'année prochaine.

M. Barras revient sur l'aspect financier de l'introduction de la taxe au sac, sachant que la motion demandait une analyse claire de la situation financière du système mis en place 6 mois après son introduction, notamment le montant des recettes liées à la taxe.

M. Echenard explique que les factures sont en passe d'être envoyées aux citoyens, et il est probable que beaucoup d'exonération seront demandées par les étudiants. La rentrée financière de la taxe ne peut être estimée pour l'instant, seulement des projections faites à partir des factures envoyées. Une réponse au prochain Conseil pourra



être apportée, mais elle ne sera que partielle. A ce jour peu de boursiers ont envoyé les factures pour la taxe forfaitaire et Rolle est l'une des premières communes à le faire; c'est encore une année test, et les analyses devront se faire prudemment. Bien sûr la motion a été acceptée, mais heureusement que des décisions hâtives n'ont pas été prises car nul ne s'attendait à une baisse des déchets aussi drastique.

M. Roland a reçu un courrier de la part d'un habitant rollois qui est employé chez Swisscom, à propos de la qualité de la bande passante internet que Swisscom offre à Rolle. Celle-ci est actuellement de 12 méga bits/seconde et à titre comparatif, d'autres villes du canton de même grandeur ont une bande passante de 20 méga bits/seconde... la vitesse de débit à Rolle est donc insuffisante à cause d'un vieux central. Après renseignements, il a appris que deux actions pouvaient être entreprises pour le changement de bande passante; soit Swisscom décide de son propre chef de changer cette bande, mais cette solution peut être oubliée... soit la commune présente une demande express et insistante à Swisscom. Bien sûr Swisscom n'est pas le seul fournisseur de bande passante, mais reste le plus important. La Municipalité peut-elle prendre en charge cette question afin que la commune soit aussi bien desservie que bien d'autres villes du canton?

M. Echenard a pris acte de la question qu'il va étudier, avec les services concernés, et rendra réponse lors du prochain conseil.

Mme Schmutz, à propos de la taxe forfaitaire, demande si la population a vraiment été avertie qu'une taxe supplémentaire, sous forme de facture, serait perçue.

M. Echenard répond que cette information était mentionnée sur le tout ménages y relatif et que le mécanisme des trois volets (impôt, taxe, sacs) était bien détaillé et expliqué. La presse a également fait le relais de cette information dans maints articles.

Mme Guisan s'étonne que les entreprises étrangères établies sur le territoire de Rolle n'aient aucune obligation à l'égard de la commune. Elle aimerait comprendre pourquoi elles ne sont pas tenues d'avertir les autorités communales de leur départ.

M. Goël explique que tout ce qui est imposition des entreprises dépend de l'Etat. Les entreprises établies sur l'arc lémanique et qui bénéficient de l'arrêté Bonny ont traité directement avec le département cantonal des finances. Lors de son arrivée à la Municipalité, s'est posé le cas d'une entreprise qui venait de quitter le territoire rollois. Pour savoir ce qui allait se passer, des représentants du service financier de l'Etat avaient été convoqués par la Municipalité et ont expliqué qu'il y avait eu un rachat par une société locale; la Municipalité a alors compris que la commune ne toucherait rien, ce qui fut effectivement le cas. Dans un cas précédent, l'Etat a passé outre la décision de la commune qui n'avait pas accepté la défiscalisation d'une entreprise déjà établie à Rolle. Il est effectivement toujours surprenant d'apprendre des départs d'entreprises en lisant la presse...

M. Peter demande si la situation du PIR a été discutée au Conseil régional.

M. Goël remarque que ceux qui ont lu la presse ont dû apprendre qu'un certain nombre de communes doivent encore se prononcer, alors que quelques unes déjà ont refusé. Au niveau de la population, pour l'instant on peut dire que le 70% environ a accepté. Les dernières votations auront lieu avant la fin de l'année et à la fin du processus, une évaluation en termes de nombre de communes et de pourcentage de population en suffisance, sera menée. Pour l'instant il n'y a pas encore de plan B au cas où la majorité en termes de nombre de communes et de population ne serait pas atteinte; il y aura probablement rediscussion sur les projets mais certainement continuation des projets du PIR, même si cela prend du temps.

M. Bréchon aimerait savoir, à propos du questionnaire envoyé aux parents d'élèves sur la fréquentation de la cantine et donc de la cuisine de production du bâtiment E du Martinet, quelles sont les intentions de la Municipalité vu que le préavis avait retiré suite à un projet d'amendement de la commission. On a pu lire dans la presse que le retour était plutôt positif pour la réalisation de la cuisine de production.

Mme Byrne Garelli informe que les résultats de l'enquête ont été présentés aux comités de l'ASPAIRE et de l'ARAERE en juin, et lors d'une séance en juillet où ces comités ont pu discuter, une commission d'étude a été nommée pour dégrossir les résultats et les conclusions du rapport afin de donner le cadre général sur les transports, à la durée de la pause de midi, au nombre d'élèves intéressés par l'utilisation de la cantine et d'autres éléments. Cette commission a reçu le mandat de rapporter pour début novembre avec un rapport circonstancié. Une fois qu'elle sera en possession de chiffres précis, elle présentera le préavis du Martinet E.



M. Jaquet complète en indiquant que les résultats du questionnaire peuvent être téléchargés depuis le site internet www.aspaire.ch; dans «documentation» se trouvent tous les comptes-rendus et analyses. Les documents du conseil intercommunal de l'ASPAIRE sont également à disposition.

Mme Guisan estime qu'il y a 3 commissions un peu oubliées dans ce cénacle, à savoir les commissions consultatives. Elle se demande si, à intervalles réguliers, le fait de parler du travail effectué par ces commissions, même sans qu'aucune décision formelle ne soit prise, ne pourrait pas être institutionnalisé afin que le Conseil soit régulièrement informé.

Mme Byrne Garelli prend la parole pour la Cocise pour annoncer que sa première année d'activité a abouti à 2 projets au sujet desquels le Conseil a été informé par le biais des communications municipales. La Cocise travaille actuellement sur toute une série de projets qu'elle présentera à la Municipalité. Laissons à la Municipalité le temps d'étudier ces projets et de prendre des décisions, puis le Conseil en sera informé.

La Présidente clôt la séance à 21h42 et donne rendez-vous aux conseillers le 8 octobre 2013.

Au nom du Conseil communal

L. Bermejo-Dubois

Présidente



V. Cherpillod

Secrétaire